



Tuyaux mal posés et écrasés dans mon radier par maçon

Par TRF, le **28/04/2008** à **17:02**

Bonjour,

Ayant fait réaliser le radier de ma maison en 2006 par une entreprise, je m'aperçois en terminant les travaux de construction qu'une alimentation PER noyée dans la chape a été écrasée soit lors du tassement du remblais soit lors de la coulée du béton par le maçon. Je ne peux ni l'utiliser, ni remplacer le PER dans la gaine, celui-ci étant pincé. Ce cas de figure rentre-t-il dans le cadre de la décennale, dois-je demander au maçon de faire les travaux nécessaires au remplacement de ce conduit ?

De plus, je lui avait fait réaliser le terrassement de mon puit canadien or il s'avère qu'il n'a pas été réalisé dans les règles et je me retrouve avec un point bas au passage des fondations rendant son utilisation impossible. Quel est le recours.

Merci de vos réponses.

TB

Par TRF, le **05/05/2008** à **14:04**

La décennale peut-elle intervenir ? Pas de réponse ?